

**COMMUNE DE
GENNES**

*Nombre de
Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13*

*Date de convocation :
22/09/2026*

*Date d'affichage :
02/10/2026*

DELIBERATION

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON

Membres excusés : Martine VUILLECARD MORALES
Laurent ROPERS

Membres absents :

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie
Secrétaire de séance : Aurélie SUZON a été élue secrétaire de séance

➤ **260902 : Contrat de maintenance**

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat faite par la société JR2A SASU pour la maintenance des plateformes PMR (Personnes à Mobilités Réduites) situées à l'école primaire, et à la salle vers l'église (salle de cantine). Les conditions seraient les suivantes :

- Les installations concernées :
 - Plateforme FABOC DUE PARIGI – A l'école primaire et la Plateforme
 - FABOC DIE PARIGI – A la salle vers l'église (salle de cantine)
- Contrat d'une durée de 12 mois reconductible par tacite reconduction, avec un préavis d'un mois
- Montant 672€ TTC par an, incluant 2 visites par an pour chaque installation.
- pas de frais annexes.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;

- approuve la proposition de contrat faite par la société JR2A SASU;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la validation de ce contrat au nom de la Commune.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le maire
Jean-Michel LHOMMÉE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture